



CAMCA Assurance Rapport narratif (SFCR) au 31 décembre 2022

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Jérôme TIXIER
Fonction : Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne
E-mail : jerome.fixier@camca.lu
Tel : 00 352 40 20 99 1

CAMCA Assurance est une entité soumise au contrôle du
Commissariat Aux Assurance

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultat de souscription	6
A.3 Résultats des investissements	6
A.4 Résultat des autres activités	7
A.5 Autres informations	7
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	8
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	8
B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité	11
B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
B.4 Système de contrôle interne	16
B.5 Fonction Audit Interne	18
B.6 Fonction Actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations	21
C. PROFIL DE RISQUE	22
C.1 Risque de souscription	22
C.2 Risque de marché	23
C.3 Risque de crédit	24
C.4 Risque de liquidité	25
C.5 Risque opérationnel	25
C.6 Autres risques importants	25
C.7 Autres informations	25
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	26
D.1 Actifs	26
D.2 Provisions techniques	27
D.3 Autres passifs	28
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	29
D.5 Autres informations	29
E. GESTION DU CAPITAL	30
E.1 Fonds propres	30
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	30
E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	32
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	32
E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	33
E.6 Autres informations	33
F. ANNEXES	34

SYNTHÈSE

Activité et résultats

CAMCA Assurance fait partie du Groupe CAMCA qui est un assureur au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients. Le Groupe CAMCA est un assureur non vie de spécialité actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie.

L'activité continue d'être très soutenue. CAMCA Assurance continue depuis 5 ans d'enregistrer des résultats exceptionnels. Au 31 décembre 2022, le résultat avant impôts de CAMCA Assurance s'établit à 27.863 K€.

Système de gouvernance

CAMCA Assurance s'est dotée d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA Assurance et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2022.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel est valorisé conformément aux règles de la Directive Solvabilité 2.

Gestion des fonds propres

Compte tenu de son profil spécifique, après homologation du Modèle Interne Partiel (MIP) et depuis la clôture des comptes au 31/12/2019, la société évalue ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Un changement de modèle majeur a été déposé en septembre 2021 et homologué par le Commissariat aux Assurances en mars 2022, avec effet rétroactif pour la clôture au 31.12.2021. Il n'y a pas eu de changement majeur apporté pour la clôture 2022.

Le modèle partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et réserves de la caution de prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard.

Dans son calcul ORSA, CAMCA Assurance a pris en compte l'impact des exigences spécifiques à l'activité de caution de prêts à l'habitat. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la

Caution Habitat aurait un impact sur la couverture de l'exigence globale , tout en restant dans la zone de tolérance.

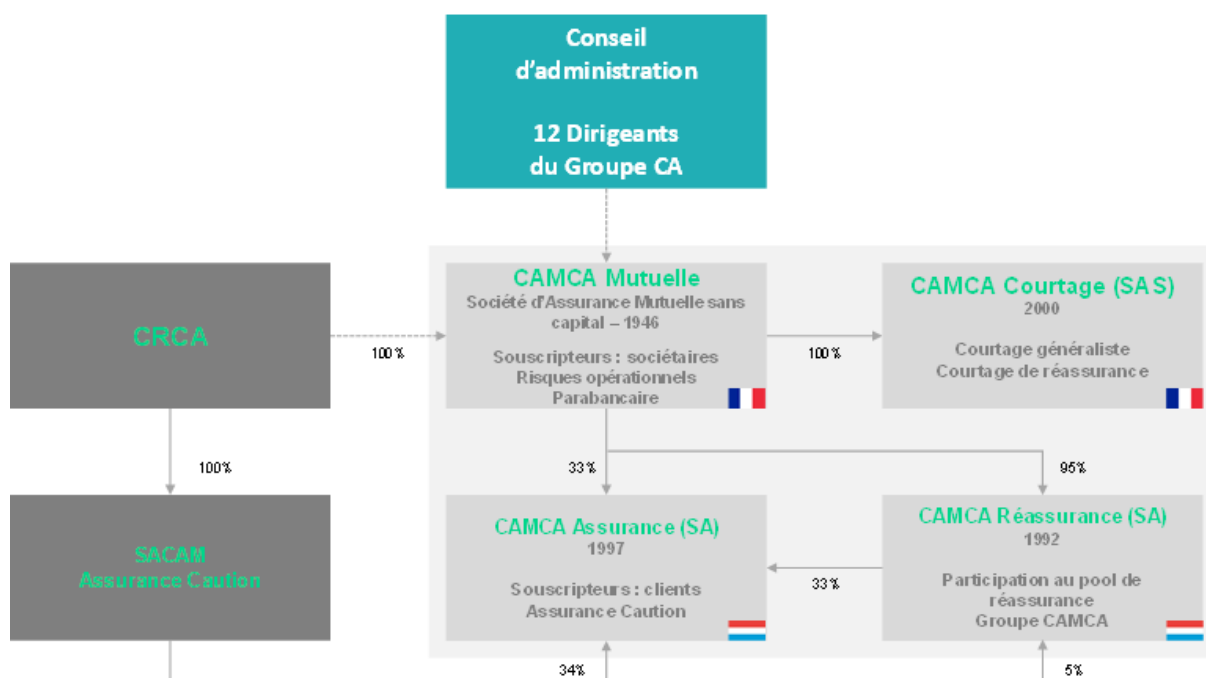
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

CAMCA Assurance fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **CAMCA Mutuelle** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank ;
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie ;
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance ;
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complétant le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour les filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier.

Le schéma suivant résume l'organisation du Groupe :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Les entités filiales reportent à leur Conseil d'administration dont la composition est propre à chacune. Ainsi CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage ont chacune un Conseil d'administration indépendant du Conseil d'administration de CAMCA Mutuelle.

CAMCA Assurance est sous la supervision du Régulateur luxembourgeois, le Commissariat Aux Assurances

En 2022, le cabinet d'audit Mazars remplace EY dans la révision des comptes de CAMCA Assurance.

A.2 Résultat de souscription

Au 31 décembre 2022, le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 27.863 K€, soit une hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent (26.859 K€).

Mis à part en 2018, le résultat (hors exceptionnel) est proche de 20.000 K€. Depuis 2016, les résultats sont très élevés, supérieurs à 15.600 K€. Le résultat élevé de 2020 (91.533 K€) revêt un caractère exceptionnel, expliqué par la résiliation du protocole de réassurance caution entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance.

Hors ce résultat exceptionnel, le résultat de l'année 2022 (27.863 K€) est le plus important depuis 2016

K€	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Résultat de l'exercice avant impôt	27.863	26.859	91.533	18.794	15.632	20.916	19.487

Le détail des résultats 2022 et 2021 est le suivant :

Milliers d'Euros	31-déc-22	31-déc-21
Prime acquises, nettes de réassurance	367.732	344.300
Charge des sinistres, nettes de réassurance	- 130.276	- 124.707
Variation des autres provisions techniques, nettes	- 126.908	- 114.605
Frais d'exploitations, nets	- 107.759	- 101.091
Produits financiers	26.828	25.396
Autres	- 1.754	- 2.433
Résultat de l'exercice avant impôt	27.863	26.859

A.3 Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière est commune à toutes les structures du Groupe. Elle se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'administration.

La gestion des placements de la compagnie est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de CAMCA Assurance), conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'administration.

Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements qui correspondent aux dispositions réglementaires et prudentielles de la loi luxembourgeoise sur l'assurance.

Au 31 décembre 2022, les placements et liquidités sont en hausse et atteignent un montant de 2.832 millions d'Euros (contre 2.748 millions d'Euros en 2021). Les moins-values latentes résultantes du contexte de hausse des taux sont de 376 millions d'Euros (contre des plus-values latentes de 102 millions d'Euros fin 2021).

A.4 Résultat des autres activités

Non concerné.

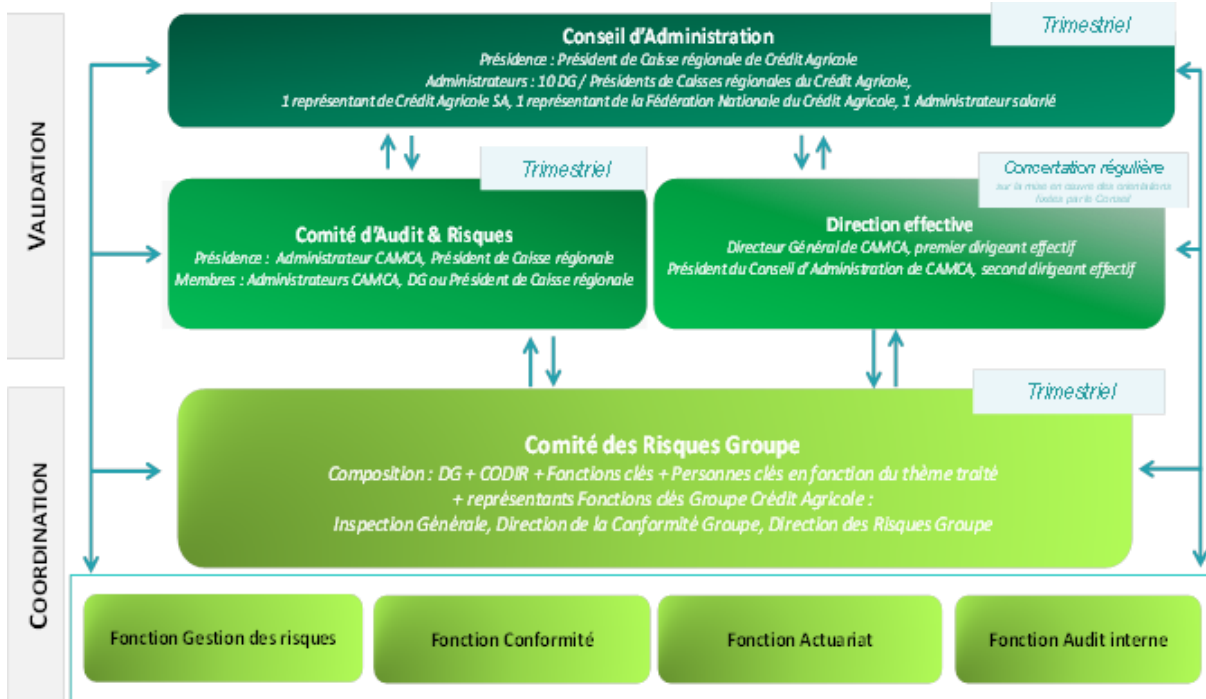
A.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



B.1.1 Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent.

- Composition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de président ou directeur général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Sont également présents le Directeur général de la maison mère CAMCA Mutuelle et son Directeur adjoint. Le Dirigeant agréé de CAMCA Assurance assiste au Conseil et l'anime sous le contrôle du Président.

Les fonctions du président du Conseil d'administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur délégué à la gestion journalière (également Dirigeant agréé), non administrateur qui, notamment, représente la Compagnie dans ses rapports avec les tiers.

- Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Chaque année, il valide les politiques risques que doit suivre la société pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et, depuis 2019, sur l'évolution du modèle interne partiel. Ce dernier a été validé au cours du 1er trimestre 2020 par l'autorité de contrôle de CAMCA Assurance, le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Le 22 novembre 2018, les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance. A chaque Conseil d'administration, ils ont été informés du développement du modèle interne. Courant 2020, ils ont participé à une nouvelle formation organisée par la société.

Durant l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises.

L'Administrateur délégué est également invité pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue des Conseils d'administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est institué au niveau du Groupe CAMCA. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont indépendants et occupent des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce Comité d'Audit et des Risques se réunit quatre fois par an et invite toute personne à sa discrétion (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration. En 2022, il a suivi la mise en place du processus ORSA (sur l'arrêté du 31/12/2021). Il a notamment vérifié l'adéquation des hypothèses et des résultats obtenus avec la stratégie du groupe CAMCA.

Pour procéder à ses travaux, le Comité d'Audit et des Risques peut demander communication de tous documents et informations nécessaires aux bonnes fins de sa mission. Le Comité d'Audit et des Risques est autorisé par le Conseil d'administration à requérir un conseil externe, dans la limite de ses responsabilités, le budget étant défini par le Conseil d'administration. Il peut inviter la direction générale, obtenir des informations appropriées auprès de la direction financière, du contrôle interne et des fonctions clés, ainsi qu'auprès des commissaires aux comptes.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

Comité des Risques Groupe CAMCA

Ce comité est un Comité de niveau Groupe CAMCA. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux au Groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés (i.e. fonction Gestion des risques, fonction Conformité, fonction Actuarielle et fonction Audit interne). Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise ou du Groupe CA en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de Direction dont il est complémentaire. L'ordre du jour du comité est fixé par la fonction gestion des risques.

Son objectif est, pour un même sujet, de confronter les avis techniques, financiers et risques avec ceux de l'ensemble des fonctions clés, de partager les bonnes pratiques et de se coordonner entre entités, de suivre les risques au niveau Groupe et de s'assurer du respect des limites fixées. Le Comité permet aux fonctions clés de formaliser des avis risques.

L'objectif est d'examiner les sujets suivants :

- La sinistralité et la rentabilité des produits / services,
- Les scénarii et résultats de l'ORSA et du Plan Moyen Terme (PMT),
- Le cadre d'appétence aux risques et le suivi des limites,
- La gouvernance des produits : le lancement de nouveaux produits ou l'aménagement significatif des produits existants, avec un suivi de la rentabilité,
- Le plan de réassurance,
- La politique de placement, gestion actif-passif, liquidité,
- Le plan de continuité des activités,
- La sécurité des systèmes d'informations,
- Les conclusions et le rapport de la fonction actuarielle,
- La veille juridique, prudentielle et fiscale,
- Tout point régulier sur tous les risques du groupe, conclusions et préconisations des fonctions gestion des risques et conformité.

Le comité pourra proposer des actions ou des aménagements des politiques de gestion des risques en cas de besoin et lors du déclenchement d'un processus d'alerte.

Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Dirigeant agréé de CAMCA Assurance et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et d'évaluer,

en fonction des conditions de marché, les opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

Comité modèle interne

Le Comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins trois fois par an pour suivre et valider les évolutions du modèle interne et est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA. Il est composé de membres permanents (l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance, le Directeur Général Groupe CAMCA, les personnes assurant les fonctions clés Actuarielle, Gestion des Risques et Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (personne assurant la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le Comité modèle interne est présidé par l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance.

B.1.2 Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés sera notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Présentation du dispositif relatif à la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clé satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2 ».

Cette politique répond à deux objectifs :

- Imposer des conditions de compétence (individuelle et collective), de qualification, d'expérience et d'honorabilité pour tous les collaborateurs du Groupe CAMCA,
- Et s'assurer de la permanence du dispositif afin que l'ensemble des personnes participant aux activités de l'entreprise puisse satisfaire en mode continu aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aussi, pour répondre à ces deux objectifs, il est nécessaire d'une part, de définir les exigences d'honorabilité et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences, d'autre part, de définir les exigences de compétences et d'expériences et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences. En outre, cette politique fixe les règles et modalités de notification à l'autorité de tutelle.

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées (audit interne).

B.2.2 Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

B.2.3 Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'administration.

Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer leurs missions. La compétence de ces membres est collective.

B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Dispositif de gestion des risques

La fonction Gestion des Risques s'appuie sur le Groupe CAMCA. La responsabilité est exercée par la fonction clé Gestion des risques. La gestion des risques de CAMCA Assurance s'inscrit dans le cadre commun et homogène défini par la stratégie risque Groupe CAMCA, au travers d'un cadre d'appétence aux risques s'articulant autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques.

B.3.2 Définition de l'appétence aux risques

L'appétence aux risques est fixée par le Conseil d'administration une fois par an. Elle s'exprime en taux de couverture du SCR.

En termes de tolérance aux risques, le Groupe CAMCA s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 120 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est de 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'administration sur la base des simulations.

Le Groupe CAMCA définit une « zone d'appétence » de fluctuation du ratio de solvabilité ainsi que des seuils de vigilance et d'alerte (insuffisance ou excédent de fonds propres). Un suivi trimestriel est effectué par le Comité de coordination des Risques Groupe et par le Comité d'Audit et des Risques avec mise en place d'un plan d'actions en cas de franchissement d'un seuil avec information au Conseil d'administration.

La définition des différents seuils s'appuiera sur des études de sensibilité du ratio de solvabilité. A chaque niveau de seuil, des types d'actions seront prédéterminés afin de ramener le ratio dans la zone de confort.

B.3.3 Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année. Des réunions sont organisées au niveau du Groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

B.3.4 Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de CAMCA Assurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres ;
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Dans ce cadre, le modèle interne sera utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Assurance ;
- de définir les programmes de réassurance : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels concernant la réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne ;
- de déterminer le capital planning : la modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'administration. Elle permet de :

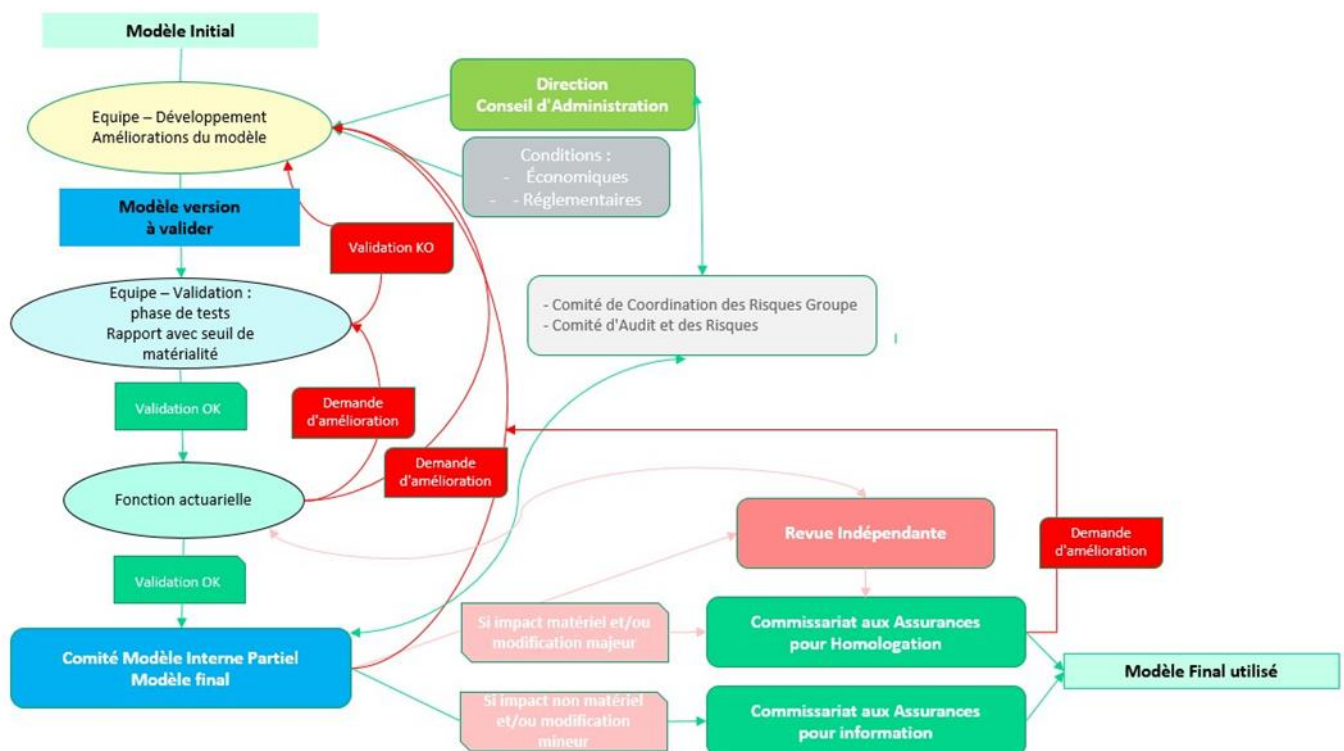
- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;

- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception et à la validation du modèle interne, jusqu'à la Direction générale et le Conseil d'administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;
- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction Risques est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement, ce qui garantit une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant d'un point de vue technique que sur la qualité des données. Ce rapport est communiqué au Comité Modèle dont la Direction générale est membre.

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle, étant précisé que tout changement majeur doit faire l'objet d'une demande d'approbation par l'autorité de contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle de la façon suivante :



Avec les flèches :

En vert (→) lorsque l'étape développement et/ou validation est réalisée (OK) -

En rouge (→) lorsque l'étape nécessite des améliorations / corrections (KO)

Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit caution de prêts à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 90% des primes émises, et plus de 90% du total des provisions sinistres en normes comptables locales.

B.3.5 ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Assurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction risques, avec la contribution tout particulièrement de la fonction actuarielle et de la finance, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, adaptés aux trois niveaux de décision :

- au niveau stratégique : présentation à la gouvernance, pour validation, des enjeux stratégiques et du cadre d'appétence aux risques, en référence aux objectifs de solvabilité, rentabilité et valeur, et qui trouve sa traduction au sein de la stratégie Risques, sous forme de limites de tolérance au risque ;
- au niveau du pilotage via la synchronisation avec le processus de planification Plan Moyen Terme ;
- au niveau opérationnel, via les études d'allocation, tarification, etc., intégrant les critères économiques ORSA.

La vision ORSA est prise en compte dans les processus de pilotage des principaux risques, à travers des indicateurs opérationnels de suivi des risques harmonisés au niveau du Groupe, les limites associées fonction de l'appétence au risque, les leviers d'action.

L'évaluation du profil de risques est effectuée annuellement pour s'assurer que celui-ci n'évolue pas de façon significative. Elle permet d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact sur la capacité de la société à respecter ses obligations et ses objectifs stratégiques. C'est une évaluation basée sur une approche cartographique des risques en appliquant un système de classification des risques. Dans le cas d'une évolution importante du profil de risque, CAMCA Assurance procèdera à une nouvelle évaluation de sa solvabilité. L'approche prospective utilisée pour analyser les variations du ratio de solvabilité porte sur un horizon de 3 ans avec :

- utilisation des scénarios de base du PMT (Plan Moyen Terme) avec un horizon 3 ans,
- application des scénarios définis au sein du Groupe et, en tenant compte de scénarios techniques spécifiques,
- application de la formule standard et prise en compte de spécificités propres à CAMCA Assurance.

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

Le Conseil d'administration fixe les grands principes et objectifs de CAMCA Assurance et approuve la stratégie et l'appétence au risque de la société, sur proposition de

l'Administrateur délégué et du Comité de coordination des risques, dans le respect du cadre défini par le Groupe CAMCA.

Le Conseil d'administration supervise la politique ORSA. Il s'assure de la mise en place d'une revue annuelle du processus ORSA et de l'adéquation du fonctionnement du système de gestion des risques. Le rapport ORSA est approuvé par le Comité d'audit et des risques puis par le Conseil d'Administration.

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux suivants réalisés au sein des Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan ;
- l'analyse des risques ;
- la définition du scénario central et des scénarios adverses ;
- les calculs actuariels ;
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

Les conclusions de l'ORSA 2022 sont les suivantes :

- En Scénario central, le ratio SCR diminue sur la projection mais reste supérieur au seuil d'appétence, expliqué par une augmentation continue des besoins en capitaux (SCR) qui n'est pas compensée totalement par la hausse du niveau des fonds propres.
- En scénario stressé, la couverture de solvabilité respecte toujours les exigences réglementaires, mais le ratio deviendrait tout de même inférieur à celui défini dans l'appétence au risque.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

B.4.2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne

Gouvernance : le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des grands risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et de réassurance et est avisé des enjeux de la politique financière. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes. Le

rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice est présenté au Conseil d'Administration de CAMCA Assurance.

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière.

Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, et l'évolution du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

Le rôle de l'Administrateur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'administration de CAMCA Assurance et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

Le rôle du Responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier remet notamment ses rapports au Comité d'audit et au Conseil d'administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

B.4.3 Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il est le garant de la fourniture de l'assurance raisonnable d'une correcte maîtrise des risques,
- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité. Cet outil est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation, afin d'assurer une vision juste et exhaustive de l'ensemble des processus à maîtriser. La cartographie des risques permettant de déterminer les processus les plus sensibles est mise à jour chaque année (Cf. ORSA).

Le dispositif procédural est mis à jour en étroite liaison avec les opérationnels et en veillant à la documentation des différentes étapes de traitement des risques et des points de contrôle.

Ceux-ci portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les contrôles permanents réalisés par les opérationnels sont intégrés dans le traitement des opérations et sont effectués soit par la personne en charge des opérations (1er niveau) soit par une personne distincte (2ème niveau).

B.4.4 Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne. Le déploiement a démarré en 2011 avec la formalisation des processus et d'outils permettant de maîtriser les risques identifiés sur le périmètre en tenant compte des recommandations du Commissariat aux Assurances sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

B.5 Fonction Audit Interne

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA). Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe CAMCA,
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- Et d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA :

- Au Directeur général et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

Organisation de la Fonction Audit interne

Depuis le 1er juillet 2020, CAMCA a nommé un Responsable de la fonction clé Audit interne pour les quatre entités juridiques du Groupe CAMCA (CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance) au sein de son effectif, dans le cadre de l'internalisation de l'Audit interne. En cas d'audits nécessitant des compétences techniques spécifiques, une externalisation ponctuelle de travaux d'audit peut être réalisée (N.B. : la fonction Audit Interne du Groupe CAMCA conserve l'entière responsabilité du respect des

obligations qui lui incombent même lors de la sous-traitance de travaux et/ou missions d'audit interne).

L'indépendance et l'efficacité de la Fonction d'Audit interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du responsable d'Audit interne, renforcée par le rattachement hiérarchique à la Direction Générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe,
- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le Responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la Fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une cartographie des risques qui comprend l'ensemble des activités de CAMCA Mutuelle et son système de gouvernance. Il prend également en compte l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Mutuelle. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de d'audit pouvant être plus courte pour certains risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'administration, en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une demande ponctuelle de la Direction générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

Les activités de la fonction Audit Interne sont exercées conformément à la politique d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Celle-ci est révisée chaque année et présentée pour approbation aux Conseils d'administration des entités CAMCA. Les principes de la politique d'Audit Interne du Groupe CAMCA sont en cohérence avec les standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

B.6 Fonction Actuarielle

Elle a pour mission de manière générale et en particulier dans le cadre du modèle interne :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,

- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'administration.
- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de CAMCA Assurance.

Au cours de l'année 2022, les travaux menés par le département Actuariat et revus par la fonction actuarielle ont été les suivants :

- Estimations des SCR et fonds propres pour chaque trimestre 2022.
- Remédiation du Modèle Interne Partiel.
- Participation de l'actuariat aux travaux ORSA.
- Rédaction du rapport actuariel au 31/12/2022 à destination du CAA.
- Etude sur les produits, suivi de la rentabilité et création de business plan.
- Calcul des réserves sous les normes Lux Gaap (PSNEM et IBNR) au 31/12/2022.

B.7 Sous-traitance

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction comme importante ou critique (PSEE), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des risques.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Aucune modification significative n'est à signaler au cours de l'exercice 2022. Il n'y a pas de sous-traitance de fonction clé.

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveaux 1 et 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

En 2022, une révision des différents contrats a été effectuée pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

CAMCA Assurance est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration souhaite notamment que la politique d'investissement de CAMCA Assurance soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier.

Par ailleurs, concernant les risques techniques, CAMCA Assurance a recours à un plan de réassurance lui permettant de :

- dégager un résultat suffisant pour assurer son fonctionnement et un niveau de fonds propres en rapport à son activité et ses risques,
- tout en ne supportant que des pertes compatibles avec son niveau de fonds propres et d'aversion aux risques.

Concernant les risques opérationnels, CAMCA Assurance applique le dispositif de surveillance du groupe Crédit Agricole.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription représente 32% du SCR (avant diversification) et se monte à 69 M€.

Le profil de risque de CAMCA Assurance est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les principaux risques majeurs identifiés sont les suivants :

- Risque de sous-provisionnement,
- Risque de sous-tarification,
- Risque de nature catastrophique.

Compte tenu de son profil spécifique, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel en application depuis le 31/12/2019 (sur le risque de souscription non-vie de la caution de prêt à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole). Toutefois, le risque catastrophique caution de prêts à l'habitat continue d'être calculé dans la formule standard.

Le Modèle Interne Partiel pour l'exercice au 31.12.2022 est celui qui a subi un changement de modèle majeur en 2021 par rapport au Modèle Interne Partiel homologué en avril 2020.

La branche qui pèse le plus est la branche « Crédit/Caution » où le risque lié aux garanties sur les prêts des Caisses Régionales est mesuré à l'aide du modèle interne partiel. Celui-ci permet de tenir compte des spécificités de ce portefeuille, à savoir des garanties sur un horizon long et des effets amortisseurs via le protocole de commission variable et la réassurance des déficits par CAMCA Réassurance.

Le risque sur la garantie Caution de prêts à l'habitat correspond aux garanties de caution sur les prêts immobiliers accordés par les Caisses régionales à leurs clients. Le risque redouté est une hausse de la sinistralité due à l'augmentation des défauts des emprunteurs corrélés à un effondrement du marché immobilier.

Dans le cadre de la garantie CMI, le suivi rapproché des dossiers de sinistres et de leur fréquence est à même d'alerter les personnes concernées afin d'agir au plus tôt.

Concernant les produits d'assurance construction distribués par les Caisses régionales, le principal risque est une augmentation de la sinistralité suite à des événements sériels. La couverture en réassurance permet de limiter ce risque.

Dans le cadre de l'affinitaire, le dispositif de risque repose sur un suivi régulier des indicateurs défini dans le cadre du lancement du produit, le taux de churn et le S/P sont les deux indicateurs centraux de ce suivi.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché représente 36% du SCR (avant diversification) et se monte à 67 M€.

La politique de placements est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Dirigeant agréé. La gestion des placements est déléguée à AMUNDI dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée à AMUNDI, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché.

De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis principalement en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires.

Globalement, la gestion des placements se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis des clients et est encadrée par une politique financière et un encadrement des risques financiers.

- **Le risque de taux** est un risque important pour la Compagnie vu la stratégie d'investissement fortement tournée vers les obligations (émises par des états ou des entreprises) afin de couvrir la grande majorité de ses engagements de long terme.

Les principaux moyens de maîtrise de ce risque sont la fixation et la validation d'une allocation, les instructions données à AMUNDI dans le cadre du mandat, la surveillance par la Compagnie des indicateurs, et les travaux menés sur la mesure des cash flows actif et passif y compris en cas de stress technique.

- **Le risque de spread** est une des expositions significatives de la Compagnie.

Les principaux moyens de maîtrise de ce risque sont les instructions données à la société de gestion et la surveillance par la Compagnie des indicateurs lors des Comités financiers.

- **Le risque souverain** est important pour la Compagnie. Les Etats autorisés sont très limités.

Le principal moyen de maîtrise est le choix des Etats, de la durée des titres, ainsi que la surveillance régulière au cours des Comités financiers des évolutions de la signature. Ces choix sont faits à l'aide des analyses de la société de gestion.

- **Le risque action et le risque immobilier** sont des risques émergents pour la compagnie expliqué par la stratégie d'investissement dans ces titres. Le risque action se porte d'une part sur les participations stratégiques et d'autre part sur les investissements en action. Le risque immobilier est principalement généré par les investissements dans les SCPI Immobilière.

Les principaux moyens de maîtrise de ce risque sont les instructions données à la société de gestion dans le cadre du mandat et la surveillance par la Compagnie des indicateurs.

- **Le risque de concentration** est également considéré comme un risque important. En effet, la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques noms et/ou secteurs. Cela est vrai pour les Etats en raison de la restriction sur les pays autorisés. Cela est également vrai en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la signature la plus représentée dans le portefeuille.

Le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des Comités financiers des évolutions de la signature, et l'application de seuils maximum par émetteurs afin de limiter l'impact d'une défaillance ou dégradation de la note.

- **Le risque monétaire** est un risque plus limité pour la Compagnie. Il est principalement généré par les investissements dans les fonds communs de placement.

C.3 Risque de crédit

Le risque de défaut des contreparties représente 19% du SCR (avant diversification) et se monte à 41 M€.

Le risque de défaut des contreparties n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'administration. Les indicateurs des risques d'assurances liés à la réassurance comprennent notamment :

- le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés,
- le suivi de la notation des réassureurs,
- le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs,
- le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

Le risque de défaut lié aux actifs courts termes (créances et avoirs en banque principalement) reste limité dû au montant limité dans ces actifs et à la bonne notation des contreparties.

CAMCA Assurance calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres. CAMCA Assurance a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum des réassureurs retenus dans le placement des traités.

Le risque de défaut lié aux actifs courts termes (créances et avoirs en banque principalement) reste limité dû au montant limité dans ces actifs et à la bonne notation des contreparties.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité n'apparaît pas comme un risque principal. L'impact d'un sinistre majeur serait faible dans la mesure où :

- Un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- Il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- Les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente 18% du SCR (avant diversification) et se monte à 40 M€.

CAMCA Assurance répertorie et évalue l'ensemble des risques opérationnels.

CAMCA Assurance a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'événement majeur et de dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA Assurance, du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

C.6 Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information à apporter.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

Les actifs sont valorisés au montant auquel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie des méthodes suivantes :

- Méthode 1 : prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- Méthode 2 : prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités.
- Méthode 3 : si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, l'utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché.

Il peut s'agir d'une méthode basée :

- sur des transactions portant sur des actifs similaires,
- sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif,
- sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Les actifs détenus par CAMCA Assurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime de nos actifs est repris à la valeur Solvabilité 1.

milliers d'Euros	Comptes sociaux (Bilan SI)	Annulation	Revalorisation	Impôts différés	Bilan prudentiel (Bilan SII)
Actifs incorporels	-	-			-
Investissements	2.818.640	- 856	- 376.054	-	2.441.730
Actifs immobiliers	297		604		901
Participations	2.006		-		2.006
Actions et Fonds Commun de Placement	259.895		432		260.327
Obligations	2.549.977		- 377.091		2.172.886
Prêts	0		-		0
Dépôts auprès des établissements de crédit	5.609		-		5.609
Subrogations et sauvetages	856	- 856			-
Créances	120.032	-	-	-	120.032

Autres éléments d'actif	33.317	- 799	- 15.229	-	17.288
Actifs corporels et stocks	322				322
Avoirs en banque	14.931				14.931
Intérêt et loyer acquis non échus	15.229		- 15.229		-
Frais d'Acquisition Reportés	799	- 799			-
Autres actifs	2.036				2.036
Total	2.971.988	- 1.655	- 391.283	-	2.579.050

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées du Best Estimate (BE) et de la Marge de Risque (RM).

La réserve Best Estimate correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs. Les flux futurs sont calculés bruts de réassurance (flux bruts) et pour la réassurance (flux cédés) séparément. Les flux cédés prennent en compte la probabilité de défaut des réassureurs. Les flux futurs sont évalués séparément pour les flux associés aux réserves pour sinistres et aux réserves pour primes.

Cette évaluation sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie.

La marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle).

<i>milliers d'Euros</i>	Comptes sociaux (Bilan SI)	Annulation	Revalorisation	Impôts différés	Bilan prudentiel (Bilan SII)
Provisions techniques brutes	2.587.449	-	- 487.895	-	2.099.554
Provisions techniques non vie	2.587.449		- 2.587.449		-
Best estimate			2.051.345		2.051.345
Marge de risque			48.209		48.209
Provisions techniques cédées	46.868	-	- 46.267	-	601
Provisions techniques non vie	46.868		- 46.868		-
Best estimate			601		601
Total net de réassurance	2.540.581	-	- 441.627	-	2.098.953

Les calculs des Best Estimate se font au niveau individuel des garanties incluses dans les contrats :

1. Analyse pour chaque contrat des garanties et allocation par branche Solvabilité II
2. Détermination de la date limite des contrats (frontière des contrats) et allocation des survenances sur les flux associés aux réserves pour sinistres (sinistres déjà survenus) et des flux associés aux réserves pour primes (sinistres à survenir)
3. Modélisation des flux bruts de réassurance totaux par garantie pour les BE pour sinistres et les BE pour primes :

➤ Flux entrants : primes totales par exercice

- Flux sortants : sinistres et frais par exercice
4. Modélisation des flux cédés à la réassurance totaux pour les BE pour sinistres et les BE pour primes :
- Flux entrants : sinistres par exercice
 - Flux sortants : primes par exercice

Les probabilités de défaut des réassureurs sont intégrées dans cette modélisation.

5. Calcul des cadences des flux (primes, frais et règlements) pour projeter les flux totaux sur les années financières futures
6. Application de la courbe des taux EIOPA sur chaque flux projeté

La Marge de Risque correspond au coût du capital immobilisé par une tierce partie qui reprendrait les engagements de CAMCA Assurance. Elle est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital (équivalent au SCR de référence SCR_{RU}) sur la durée de vie résiduelle des engagements. Le coût du capital (CoC) est fixé à 6% par an.

Pour CAMCA Assurance, la marge de risque (RM) est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle) :

$$RM = CoC \times \sum_{t \geq 0} \frac{SCR_{RU}(t)}{(1 + r(t+1))^{t+1}}$$

$$SCR_{RU}(t) = \frac{SCR_{RU}(0)}{BE_{net}(0)} \times BE_{net}(t)$$

Le SCR de référence correspond au SCR hors risques financiers non-couvrables de la date t. Ce SCR est calculé comme l'agrégation des sous-modules de SCR suivants, sans prendre en compte la capacité d'absorption par les impôts différés : SCR de Souscription Non-Vie, de Défaut des contreparties (uniquement pour la réassurance) et Opérationnel.

Le facteur d'actualisation $(1 + r(t+1))^{t+1}$ est calculé sur la base de la courbe des taux sans risque hors ajustement pour volatilité.

La Marge de Risque est calculée au global, mais est ensuite ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2. Cette ventilation est réalisée proportionnellement à la contribution de la branche S2 au SCR de référence.

D.3 Autres passifs

milliers d'Euros	Comptes sociaux (Bilan SI)	Annulation	Revalorisation	Impôts différés	Bilan prudentiel (Bilan SII)
Provisions pour autres risques	1.588				1.588
Dettes	72.699	-	-	-	72.699
Comptes de régularisation	54.541	- 51.591			2.950

Impôts différés passifs				25.010	25.010
Total	128.828	- 51.591	-	25.010	102.247

L'estimation du bilan Solvabilité II génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2022 s'élèvent à 367 millions d'euros. Ils sont constitués des éléments suivants :

- le capital (97 M€, soit 26% des fonds propres éligibles),
- la réserve de réconciliation (266 M€, soit 73% des fonds propres éligibles),
- les dettes subordonnées de Niveau 1 (4 M€, soit 1% des fonds propres éligibles).

Tous ces éléments sont des éléments de niveau 1 :

milliers d'Euros	31-déc-22		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Capital souscrit sous les normes locales	97.000		
Emprunt subordonné	4.000		
Réserve de réconciliation	266.375	-	-
Capital Eligible	367.375	-	-

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au 31/12/2022 est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie primes et réserves de l'activité caution de prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont suffisants. Le ratio de couverture du SCR s'élève à 250%, en baisse par rapport au ratio au 31/12/2021 (265%), expliqué par une augmentation du SCR plus importante que l'augmentation du capital :

- L'augmentation du capital éligible de 10,4 M€ est principalement expliquée par le Résultat après impôt de CAMCA Assurance de 20,1 M€ ;
- L'augmentation du SCR de 12,3 M€ est principalement expliqué par des choix méthodologiques, sur le risque de Défaut et sur le risque catastrophique Non-Vie.

milliers d'Euros	31-déc-22	31-déc-21	Variation	
BSCR	132.335	122.893	+ 9.442	+ 8%
Ajustements	- 25.010	- 25.039	+ 29	- 0%
Risque Opérationnel	39.701	36.868	+ 2.833	+ 8%
SCR	147.026	134.722	+ 12.304	+ 9%
Capital Eligible	367.375	356.988	+ 10.387	+ 3%
Ratio SCR	250%	265%	-15%	- 6%

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3. L'évaluation centrale du SCR est réalisée sur la base des hypothèses économiques suivantes :

- Application d'un Volatility Adjustment (VA) de 19 bps et d'un CRA de 10 bps (Cf. annexe QRT S.22.01.21 pour le détail des impacts). Le tableau ci-dessous reprend les impacts de la VA :

Milliers d'Euros	Avec VA	Sans VA	Impact	
Best Estimate	2.050.744	2.062.210	+ 11.466	+ 0,6%
Capital Eligible	367.375	358.769	- 8.606	- 2,3%
SCR	147.026	147.393	+ 367	+ 0,2%
Ratio SCR	250%	243%	- 6%	- 2,6%
MCR	66.162	66.327	+ 165	+ 0,2%
Ratio MCR	555%	541%	- 14%	- 2,6%

L'impact du VA reste globalement très limité puisqu'il est inférieur à 5%. L'impact plus important sur le ratio de solvabilité SCR (respectivement MCR) est expliqué par l'impact à la hausse du SCR (respectivement MCR) combiné par la baisse du Capital Eligible.

- Application du Grandfathering sur les dettes subordonnées,
- Utilisation de l'ajustement asymétrique pour évaluer le risque action de - 3,02%.

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de la compagnie. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de réassurance, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, au cours des années 2018/2019, la gouvernance a été adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité de Caution de prêts à l'habitat sous la formule standard n'est pas adaptée au risque de la compagnie. En effet, le risque Caution de prêts à l'habitat (presque uniquement présent en France) est comptabilisé dans la branche Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas notre risque. De plus, la garantie de Caution de prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. En effet, CAMCA Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et la réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent pas être pris en compte dans la formule standard.

CAMCA Assurance a donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat et après homologation du Commissariat aux Assurances.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque Prime/Réserve non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le résultat de l'application de la formule standard du risque de Prime/Réserve non-vie pour les autres périmètres, afin d'obtenir le risque de Prime/Réserve et de souscription non-vie global de CAMCA Assurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la formule standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

CAMCA Assurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut). Du fait de la nature des sinistres, réglés majoritairement en une fois, le risque de déviation de BE de sinistres déjà survenus est négligé.

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$SCR = Q_{99,5\%} \left(\frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} \right) - BE(t = N)$$

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en t=1 est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année :

- Primes reçues liées à la nouvelle production,
- Défauts payés,
- Frais payés.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, CAMCA Assurance a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique est appliquée depuis l'exercice 2020.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le MCR et le SCR sont respectés au 31/12/2022.

E.6 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

F. ANNEXES

S.02.01.02 - Bilan

Actifs		Valeur Solvabilité 2
		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2.441.729
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	901
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2.006
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	2.172.886
Obligations d'État	R0140	730.915
Obligations d'entreprise	R0150	1.441.972
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	260.327
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	5.609
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	601
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	601
Non-vie hors santé	R0290	601
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	50.839
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	40.821
Autres créances (hors assurance)	R0380	28.373
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	14.931
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	2.358
Total de l'actif	R0500	2.579.651

		Valeur Solvabilité 2
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2.099.554
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2.099.554
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2.051.345
Marge de risque	R0550	48.209
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1.588
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	25.010
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	20.919
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	50.520
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1.260
Passifs subordonnés	R0850	4.000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	4.000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	2.950
Total du passif	R0900	2.205.801
Excédent d'actif sur passif	R1000	373.850

S.05.01.02 - Primes, sinistres, dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)				Total
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	
		C0070	C0080	C0090	C0120	
Primes émises						
Brut – Assurance directe	R0110	22.637	2.461	391.360	71	416.529
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					0
Part des réassureurs	R0140	17.979	1.676	28.301	11	47.967
Net	R0200	4.658	785	363.059	60	368.561
Primes acquises						
Brut – Assurance directe	R0210	22.571	2.280	390.660	69	415.580
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					0
Part des réassureurs	R0240	17.976	1.560	28.301	11	47.848
Net	R0300	4.595	720	362.359	58	367.732
Charge des sinistres						
Brut – assurance directe	R0310	11.657	-1.326	122.559	0	132.889
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					0
Part des réassureurs	R0340	7.545	1.722	-6.059	0	3.208
Net	R0400	4.112	-3.049	128.618	0	129.681
Variation des autres provisions techniques						
Brut – Assurance directe	R0410			126.908	0	126.908
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430					0
Part des réassureurs	R0440				0	0
Net	R0500	0	0	126.908	0	126.908
Dépenses engagées	R0550	1.920	280	109.769	11	111.979
Autres dépenses	R1200					0
Total des dépenses	R1300					111.979

S.05.02.01 - Primes, sinistres, dépenses par pays

		Pays d'origine	
		C0080	C0140
Primes émises			
Brut – Assurance directe	R0110	60,94	416.529
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0
Part des réassureurs	R0140	48,75	47.967
Net	R0200	12,19	368.561
Primes acquises			
Brut – Assurance directe	R0210	61,56	415.580
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0
Part des réassureurs	R0240	48,75	47.848
Net	R0300	12,81	367.732
Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310	18,74	132.889
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0
Part des réassureurs	R0340	39,65	3.208
Net	R0400	-20,91	129.681
Variation des autres provisions techniques			
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	126.908
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	0
Part des réassureurs	R0440	0,00	0
Net	R0500	0,00	126.908
Dépenses engagées	R0550	5,15	111.979
Autres dépenses	R1200		0
Total des dépenses	R1300		111.979

		Pays d'origine	
		C0080	C0140
Primes émises			
Brut – Assurance directe	R0110	60,94	416.529
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0,00	0
Part des réassureurs	R0140	48,75	47.967
Net	R0200	12,19	368.561
Primes acquises			
Brut – Assurance directe	R0210	61,56	415.580
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0,00	0
Part des réassureurs	R0240	48,75	47.848
Net	R0300	12,81	367.732

Charge des sinistres			
Brut – assurance directe	R0310	18,74	132.889
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0,00	0
Part des réassureurs	R0340	39,65	3.208
Net	R0400	-20,91	129.681
Variation des autres provisions techniques			
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	126.908
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0,00	0
Part des réassureurs	R0440	0,00	0
Net	R0500	0,00	126.908
Dépenses engagées	R0550	5,15	111.979
Autres dépenses	R1200		0
Total des dépenses	R1300		111.979

S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Pertes pécuniaires diverses	
		C0080	C0090	C0100	C0130	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut – total	R0060	-6.078	-745	1.980.131	0	1.973.309
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-3.932	-634	0	0	-4.566
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2.146	-111	1.980.131	0	1.977.874
Provisions pour sinistres						
Brut – total	R0160	39.543	12.443	26.050	0	78.037
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	3.830	1.336	0	0	5.167
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	35.713	11.106	26.050	0	72.870
Total meilleure estimation – brut	R0260	33.466	11.698	2.006.182	0	2.051.345
Total meilleure estimation – net	R0270	33.567	10.995	2.006.182	0	2.050.744
Marge de risque	R0280	19.468	9.696	18.986	60	48.209
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	52.933	21.393	2.025.167	60	2.099.554
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	-101	702	0	0	601
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	53.035	20.691	2.025.167	60	2.098.953

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											189.575	43.958	189.575
N-9	R0160	1.714	-202	103	386	561	998	1.158	1.035	717	2.519		2.519	8.987
N-8	R0170	1.663	-23	4	133	481	700	1.153	720	2.054			2.054	6.886
N-7	R0180	1.423	-100	78	570	1.417	859	652	1.619				1.619	6.519
N-6	R0190	1.038	193	143	1.504	429	1.716	1.229					1.229	6.252
N-5	R0200	1.364	506	224	937	1.201	2.288						2.288	6.520
N-4	R0210	1.815	126	450	837	1.868							1.868	5.095
N-3	R0220	2.193	307	202	401								401	3.103
N-2	R0230	2.719	57	43									43	2.819
N-1	R0240	7.030	782										782	7.813
N	R0250	5.777											5.777	5.777
Total	R0260												62.539	249.345

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360
Précédentes	R0100												32.687
N-9	R0160	0	0	0	4.796	2.055	8.365	5.450	5.621	3.452	4.027		3.696
N-8	R0170	0	0	5.698	2.842	7.658	4.246	5.936	2.252	3.711			3.383
N-7	R0180	0	5.578	3.468	8.813	2.719	6.896	2.034	4.689				4.240
N-6	R0190	3.288	867	9.112	3.032	7.445	2.703	6.396					5.675
N-5	R0200	808	9.944	2.492	9.447	3.077	8.600						7.518
N-4	R0210	9.365	1.724	9.544	3.093	7.741							6.686
N-3	R0220	3.212	8.242	4.520	8.288								7.088
N-2	R0230	8.922	6.120	1.658									1.420
N-1	R0240	57.099	2.386										2.104
N	R0250	6.770											6.472
Total													78.777

S.22.01.21 - Impact des mesures transitoires et de long terme

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2.099.554	0	0	11.482	0
Fonds propres de base	R0020	367.375	0	0	-8.606	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	367.375	0	0	-8.606	0
Capital de solvabilité requis	R0090	147.026	0	0	367	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	367.375	0	0	-8.606	0
Minimum de capital requis	R0110	66.162	0	0	165	0

S.23.01.01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	97.000	97.000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	266.375	266.375			
Passifs subordonnés	R0140	4.000		4.000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	367.375	363.375	4.000	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
-------	--------------------------	----------------------	----------	----------

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	367.375	363.375	4.000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	367.375	363.375	4.000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	367.375	363.375	4.000	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	367.375	363.375	4.000	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	147.026				
Minimum de capital requis	R0600	66.162				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	250%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	555%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	373.850	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	10.475	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	97.000	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	266.375	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

S.25.02.21 - SCR - FS et MIP

Composante : Information spécifique

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	USP	Simplification
C0010	C0020	C0030	C0070	C0080	C0090
1	SCR Marché	66.748			
2	SCR Défaut	41.358			
5	SCR Souscription	69.230	29.441		
7	SCR Opérationnel	39.701			
9	Ajustement pour impôt	-25.010			

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	192.027
Diversification	R0060	-45.001
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	147.026
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	147.026
Autres informations sur le SCR		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	0
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	-25.010
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4
Net future discretionary benefits	R0460	0

S.28.01.01 - MCR**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
RésultatMCR _{NL}	R0010		400.867
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	33.567	4.658
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	10.995	785
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	2.006.182	363.059
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	60
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
RésultatMCR _L	R0200		0
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070	
MCR linéaire	R0300		400.867
Capital de solvabilité requis	R0310		147.026
Plafond du MCR	R0320		66.162
Plancher du MCR	R0330		36.756
MCR combiné	R0340		66.162
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		3.700
		C0070	
Minimum de capital requis	R0400		66.162